



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-115082>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-115082**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-25950

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 01/03/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 24830054300217

**Ville :** TOULON

**Code postal :** 83041

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 83

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** 24MAP04 - CONSTRUCTION D'UNE PASSE A POISSONS SUR LE BARRAGE ANTI-SEL DU GAPEAU - Relance de la procédure 23MAP05 suite à déclaration d'infructuosité

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45200000

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** La présente consultation concerne les travaux de construction d'une passe à poissons sur le barrage anti-sel du Gapeau - relance du 23MAP05. La Métropole est propriétaire du barrage anti-sel situé sur le Gapeau (Commune d'Hyères) depuis le transfert de propriété par la Région Sud le 28 novembre 2020 des ouvrages et aménagements situés entre la confluence avec le Réal Martin et la mer et qui faisait l'objet d'une convention entre la ville d'Hyères et la Société du Canal de Provence. Compte tenu des obligations relatives à la conformité des ouvrages afin d'assurer la continuité écologique pour les poissons migrateurs, notamment l'anguille, conformément à la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016, l'opération de travaux consiste à réaliser un ouvrage de passe à poissons en rive droite au niveau du barrage anti-sel en adaptant l'ouvrage actuel inopérant. La présente consultation est relancée après déclaration d'infructuosité du 23MAP05.

**Critères d'attribution :** Valeur technique : sur 50 points Prix des travaux : sur 40 points Performance en matière de protection de l'environnement : sur 10 points La méthode de notation et les critères sont définis à l'article 9.2 du RC.

## **Section 4 - Attribution du marché**

### **Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

Le marché a été attribué à la société BUSSONE FRERES pour un montant de 299 440 euros HT. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 4 mois, dont 2 mois de période de préparation. Sous-traitant: EIFFAGE TRAVAUX MARITIME ET FLUVIAUX Nature des prestations sous-traitées: Travaux de batardeau. Montant: 50 000 euros HT.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/10/2024**